

**INSTRUCTIONS DE COURSE TYPES HABITABLE 2025-2028
ANNEXE AUX INSTRUCTIONS DE COURSE TYPE
HABITABLES 2025 - 2028**

Port du Crouesty – 56640 Arzon
Tel 02 97 53 78 07
<http://www.ycca.fr> / info@ycca.fr

Record de la Vieille BENEAT CHAUVEL 2025

Annexe aux Instructions de Course

Dates : 01/03 – 29/03 – 04/10 – 15/11/2025

Lieu : Port du Crouesty - Baie de Quiberon

Grade : 5C

Marées à Port Navalo	Coefficient	Pleines Mers		Basses Mers	
		Matin	Soir	Matin	Soir
01/03/2025	108/110	05h52	18h12	/	12h00
29/03/2025	104/109	04h49	17h09	10h53	23h13
04/10/2025	59/68	03h49	16h03	09h46	22h08
15/11/2025	51/55	01h50	14h12	07h22	20h01

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] (Discretionary penalty) dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à la règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification

Préambule

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

1. REGLES

La régate sera régie par :

- 1.1 Les Règles de Course à la Voile (RCV) 2025 - 2028
- 1.2 Les prescriptions de la FFVoile.
- 1.3 Les règles de jauge Osiris Habitable 2025

- 1.4 La partie B, section II du RIPAM (COLREG) quand elle remplace les règles du Chapitre 2 des RCV, entre l'heure légale du coucher du soleil et celle du lever du soleil précisées ci-dessus.
- 1.6 La langue officielle de l'épreuve est le français.
- 1.7 Les présentes instructions de course et avis de course.
- 1.8 Le système d'identification est celui décrit dans la règle 77 des RCV. Par ailleurs, les concurrents devront arborer dans leur pataras le pavillon C.
- 1.9 **Inscriptions** : En s'inscrivant à cette épreuve, chaque concurrent reconnaît qu'il lui appartient, sous sa seule responsabilité, de décider s'il doit prendre le départ ou non, et de continuer à courir ou non.

Il accepte en outre de se soumettre aux règles citées aux articles 1.1 à 1.7 et de renoncer à tout autre recours que celui prévu par ces règles.

- 1.10 Changement d'équipage en cours d'épreuve : autorisé sous réserve que l'équipier remplaçant soit **licencié FF voile** et déclaré sur la liste d'équipage du bateau concerné au secrétariat de course au plus tard le matin avant la clôture de l'émargement.
- 1.11 L'équipage minimum sera de **deux personnes**.

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 1H30 heure avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement se trouve sur le tableau extérieur, à l'entrée de l'YCCA.
- 3.2 Le PC course est situé au secrétariat du club.
- 3.3 Sur l'eau, le comité de course a l'intention de veiller et de communiquer avec les concurrents sur le canal VHF qui sera communiqué au briefing.

4. CODE DE CONDUITE [DP]

Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé sur la terrasse de la capitainerie du port du Crouesty.
- 5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins 45 mn après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

6. PROGRAMME DES COURSES

- 6.1 Le briefing a lieu chaque jour de course à 12h30 soit dans les locaux du club soit VHF sur l'eau.
- 6.2 Mise à disposition du Comité de Course à 14h00.
- 6.3 Aucun signal d'avertissement ne sera donné après 16h00.

7. PAVILLONS DE CLASSE ET D'AVERTISSEMENT

Le pavillon de classe est le pavillon « C » le signal d'avertissement sera la flamme Bleue.

8. ZONES DE COURSE

La zone de course est située en Baie de Quiberon.

9. LES PARCOURS

Les parcours construits sont décrits en annexe 1.

10. MARQUES

Les marques sont des bouées ou des marques officielles (cardinales, danger isolé...)

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont :

Zone mytilicole définie par 4 bouées dont les coordonnées, définies par le SHOM, sont les suivantes :

- Bouée Cardinale Nord : 47°25,060N ; 2°56,630W
- Bouée Cardinale Est : 47°24,910N ; 2°56,195W
- Bouée Spéciale : 47°24.45N ; 2°56,55W
- Bouée Spéciale : 47°24,54N ; 2°56,75W

Ceci concerne les parcours côtiers passant à proximité du Rocher de la Vieille (devant Houat) (comme marque de parcours ou pas).

12. LE DEPART

Les départs des courses sont donnés en application de la règle 26, modifiée comme suit :

Temps	Signaux	Signification
5'	Envoi du pavillon de classe avec un signal sonore	Avertissement
4'	Envoi du pavillon P, I, U ou noir, avec un signal sonore	Préparatoire
1'	Amenée de P, I, U ou noir avec un signal sonore long	Dernière minute avant le départ
0	Amenée du pavillon de classe avec un signal sonore	Départ

Les temps sont décomptés à partir des signaux visuels. L'absence de signal sonore ne doit pas être prise en considération.

12.1 Les extrémités de la ligne de départ sont déterminées par le mât du bateau Comité de Course portant le pavillon orange et soit :

- le côté parcours de la marque de départ.
- le mât d'un bateau commissaire arborant un pavillon Orange

12.2 Un voilier qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS. Ceci modifie la règle A 5.2 des RCV.

13. L'ARRIVEE

13.1 La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu et le côté parcours de la marque d'arrivée.

13.2 [DP] Si le comité de course est absent quand un bateau finit, le bateau doit déclarer au comité de course son heure d'arrivée et sa position par rapport aux bateaux à proximité, à la première occasion raisonnable.

14. SYSTEME DE PENALITE

14.1 Pour l'ensemble des classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.

14.2 Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B section II du RIPAM, la RCV 44.1 ne s'applique pas.

15 TEMPS LIMITE

15.1 Temps limite du premier bateau pour finir : 5 heures.

15.2 Les voiliers ne réussissant pas à terminer dans le temps limite calculer ainsi : 2 minutes par mille nautique du parcours, ajoutées au temps du premier classé dans la seconde moitié des partants sont classés « DNF ». Ceci modifie la règle 35 des RCV. La clôture de la ligne d'arrivée sera annoncée à la VHF.

Exemple : si la classe compte 8 partants pour la course concernée, le temps limite sera décompté à partir de l'heure d'arrivée du 5ème concurrent de la classe.

16. DEMANDES D'INSTRUCTION

- 16.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.
- 16.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé à l'YCCA.
- 16.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury située à l'YCCA. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

17 CLASSEMENT

- 17.3 Les règles A2 et A4 des RCV s'appliqueront.
- 17.4 Le classement Officiel sera le meilleur temps effectué sur l'année 2025, le trophée au mois de novembre après la dernière journée de la deuxième demi-saison.
- 17.5 Un classement par point sera mis en place sur l'ensemble des courses en 2025. (4 courses programmées).

18. REGLES DE SECURITE

- 18.1 [DP] Un émargement sortie sera mis en place à l'YCCA, l'arrivée fera office d'émargement retour.
- 18.2 [DP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.
- 18.3 Le canal VHF utilisé en course sera communiqué au cours du briefing.
- 18.4 **Utilisation du Bout dehors :**
Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.
- 18.5 En application de la nouvelle Division 240, le coupe circuit doit être porté dès la mise en marche du moteur hors-bord.

19. REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'EQUIPEMENT

- 19.1 [DP] Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.
- 19.2 [DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

20. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

- 20.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe, à l'avis de course et aux instructions de course.
- 20.2 [DP] Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.
- 20.3 [DP] Un bateau doit être conforme aux règles 60 minutes avant son signal d'avertissement.

21. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels sont identifiés par le pavillon YCCA.

22. ACCOMPAGNATEURS

- 22.1 [DP] Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.
- 22.2 [DP] Les bateaux accompagnateurs doivent être identifiés par le pavillon YCCA.
- 22.3 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

23 EVACUATION DES DETRITUS

Les détritiques peuvent être placés à bord des bateaux officiels ou accompagnateurs.

24 EMPLACEMENTS

[DP] Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent dans le port.

25. LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU

[DP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régate sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course ou du comité technique.

26. EQUIPEMENTS DE PLONGEE ET HOUSSES SOUS MARINE DE PROTECTION

Néant.

27. PRIX

Des prix seront distribués à la discrétion de l'AO.

ARBITRES DESIGNES

Président du comité de course :

Marc EYMOND, James REUTIN, Jean Philippe LANGLOIS.

Président du jury :

Marc EYMOND



ANNEXE 1 - Parcours

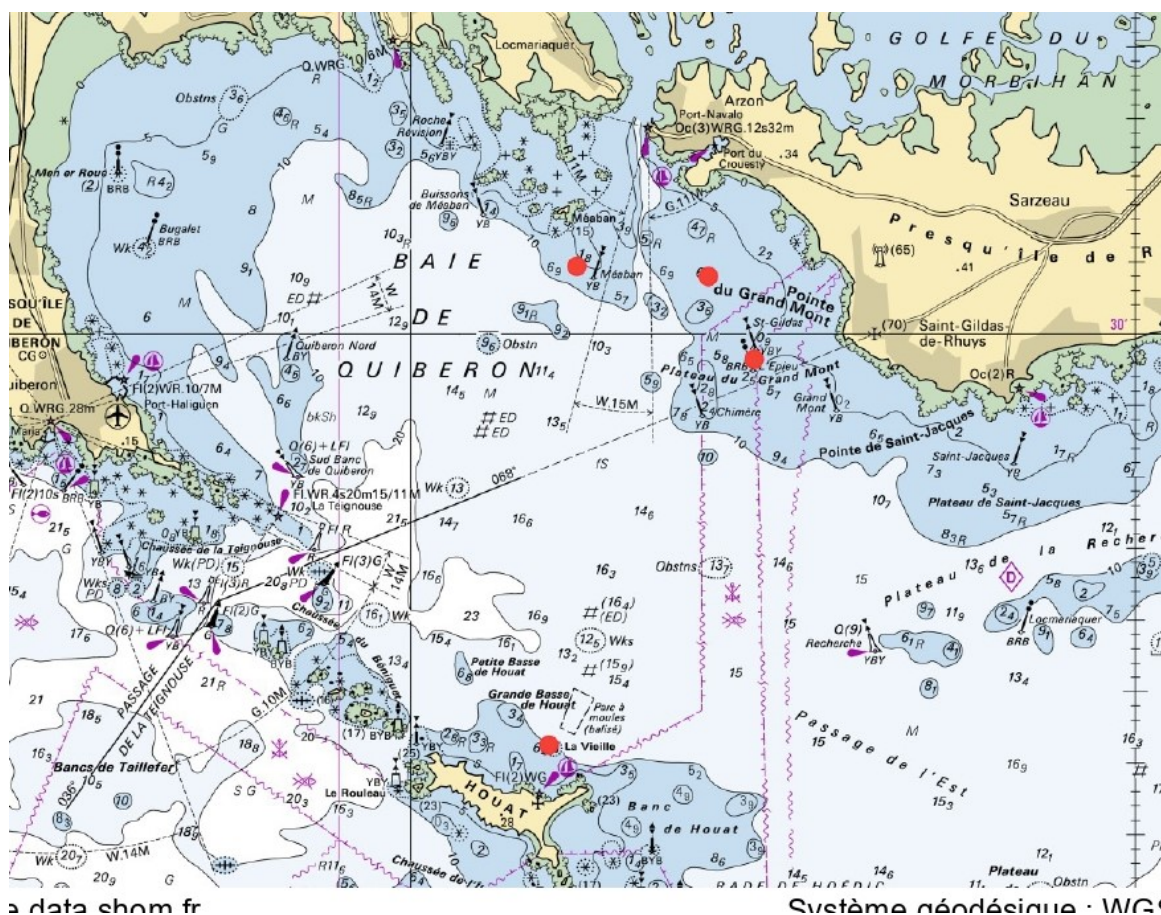
La zone de départ, et celle d'arrivée, sont situées en Baie de Kerjouanno, aux coordonnées approximatives :

47°30. 880 N – 002°53. 230 W

Le parcours comporte trois marques à contourner pour une distance d'environ 19.4 milles.

La Cardinale Sud Méaban
La marque de danger isolé « l'épieu »
Le rocher de la Vieille

Ces marques à contourner peuvent être prises dans l'ordre choisi par les concurrents ; toutefois, **ils devront impérativement** respecter la contrainte suivante : ils devront **enchaîner les marques « Sud Méaban » et « l'épieu », ou vice versa**, selon le parcours qu'ils auront choisi.



Conformément à l'avis de course les trois marques à contourner :

Il faut passer l'Épieu et sud Méaban consécutivement (ordre au choix) et avant ou après cette section de parcours il faut virer la Vieille (coté au choix).